



**HAL**  
open science

## Édifice de spectacle gallo-romain de La Bauve, Meaux (Seine-et-Marne, 77)

Gilles Desrayaud

► **To cite this version:**

Gilles Desrayaud. Édifice de spectacle gallo-romain de La Bauve, Meaux (Seine-et-Marne, 77). Journées archéologiques d'Île-de-France,, Dec 2005, Saint-Denis, France. hal-02884800

**HAL Id: hal-02884800**

**<https://hal.science/hal-02884800>**

Submitted on 30 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Édifice de spectacle gallo-romain de *La Bauve*, Meaux (77100)

Gilles Desrayaud<sup>1</sup>

**Résumé :** A proximité du sanctuaire gallo-romain de *La Bauve*, des sondages ont révélé l'existence d'un édifice de spectacle à façade rectiligne et gradins en hémicycle. Le mobilier collecté indique sa construction probable pendant le Haut-Empire (Ier-IIe s. ap. J.-C.) et un abandon au IVe s. ou au début du Ve s. ap. J.-C.

Il faut souligner la conservation exceptionnelle d'une partie des niveaux de sols et des maçonneries, en grande partie due à la présence de remblais gallo-romains pouvant atteindre 4 m d'épaisseur. Au pied des remblais, l'élévation des murs atteint 1 m, laissant présager d'un fort potentiel de conservation en contre-haut.

Des complexes similaires sont connus *extra-muros* à Genainville (95) et à Chateaubleau (77). L'édifice de spectacle de *La Bauve* se rapproche du type de Genainville, et peut-être identifié comme étant probablement un théâtre. L'ensemble cultuel gaulois et gallo-romain de mellois s'affirme comme étant l'un des principaux complexes religieux « ruraux » de Gaule du Nord.

---

1	Cadre d'intervention (Fig. 1).....	1
2	Contextes géographique et pédo-géologique.....	2
3	Contexte taphonomique (Fig. 3 & 6).....	2
4	Données stratigraphiques et chronologiques.....	3
5	Présentation des vestiges.....	6
6	Hypothèses de restitution et analyse morphologique.....	13
7	Le complexe rituel de <i>La Bauve</i> (Fig. 1).....	16
8	Bibliographie.....	18

---

### 1 Cadre d'intervention (Fig. 1)

En prévision d'aménagements sur une parcelle de la Zone Industrielle Nord à Meaux (77100), une surface d'1,1 ha a été mise à disposition par la Ville en vue de la réalisation d'un diagnostic archéologique (loi du 17 janvier 2001)<sup>2</sup>. Cette parcelle est comprise dans le périmètre du sanctuaire gallo-romain de *La Bauve*, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

L'intervention sur le terrain s'est déroulée en deux phases entre le 24 septembre et le 21 octobre 2004. Elle a nécessité la présence d'une pelle mécanique pendant 3 jours puis d'une mini-pelle pendant 10 jours, afin de procéder au creusement de tranchées d'évaluation atteignant le niveau des sols en place. Plusieurs sondages profonds ponctuels ont également été réalisés afin d'évaluer la profondeur des strates archéologiques, de collecter du matériel datant et de caractériser le faciès géo-pédologique de l'emprise. Le suivi et l'enregistrement des vestiges ont été effectués par une équipe de 3 archéologues et un topographe, totalisant quarante jours ouvrés sur le terrain.

Une première phase de sondage a permis de dégager d'importants vestiges monumentaux gallo-romains (tranchées 01 à 06 ; Fig. 6). Au vu de l'importance de ces premiers indices, le Service Régional de l'Archéologie a fait procéder à une prolongation exceptionnelle de l'opération. Les

---

<sup>1</sup> Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Île-de-France, Centre archéologique de Pantin. Voir Desrayaud 2005.

<sup>2</sup> Z. I. Nord, rue du Vide Arpent / façade RD17a, parcelle n° 533 du Cadastre.

sondages complémentaires (décapages 01-04 et tranchée 07) ont révélé l'existence d'un édifice de spectacle.

À l'issue de l'intervention sur le terrain, les maçonneries et sols construits dégagés ont été enveloppés de feutre géotextile (*bidim*) et les tranchées et décapages tapissés de grillage plastique orange, puis rebouchés

La parcelle fait actuellement l'objet d'une mesure de protection la rendant inconstructible.

## 2 Contextes géographique et pédo-géologique

La parcelle diagnostiquée se situe en haut du versant oriental du méandre de l'Ourcq qui contourne Meaux par le nord, entamant le socle calcaire du plateau meldeois. Elle domine la plaine alluviale du méandre fossile de la Marne, le « Brassat », dans laquelle se développait l'agglomération antique de Meaux, distante d'environ 1 km à vol d'oiseau vers l'ouest (Delattre & Magnan, 1998).

Sous une faible couverture de terre végétale n'excédant pas 0,15 m de profondeur, les horizons pédologiques de l'emprise se caractérisent par une nappe de remblais contemporains (années 1980/2000), pouvant atteindre 2 m d'épaisseur et qui recouvrent presque entièrement les couches archéologiques et les sols naturels sous-jacents (Fig. 3). Le centre de la parcelle se distingue par la conservation de couches archéologiques sous les remblais contemporains, notamment des niveaux de sols d'occupation pouvant atteindre 0,5 m d'épaisseur. Dans la partie nord-est de l'emprise, les remblais sablonneux et sablo-graveleux d'assise des gradins de l'édifice de spectacle gallo-romain, affleurant par endroits directement sous la terre végétale, forment une butte artificielle en croissant de lune de 3,5 m à 4 m de hauteur (Fig. 6). Dans les parties sud et ouest, les remblais actuels reposent sur des horizons sédimentaires anthropiques et/ou naturels plus ou moins anthropisés (Fig. 3).

Les sols naturels sous-jacents sont composés de limons argilo-sableux à inclusions silico-calcaires anguleuses gélifluées reposant sur le socle bartonien de calcaire dur à marneux (Fig. 3). Les limons calcaires à cailloutis, de couleur brun vif à rouge orangé, présentent une épaisseur maximum d'1 m.

Au sud de la parcelle (tranchée 06), il est intéressant de remarquer la présence d'un horizon de sédiment argilo-sableux brun foncé à noirâtre, d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur entre les remblais contemporains (0-0,75/1 m de prof.) et le socle calcaire. Il est probable que les limons argilo-sableux naturels aient été anthropisés (phénomène dit des " terres noires ") pendant la période d'occupation du site gallo-romain ou du site haut Moyen-Âge, qui s'étend sur plus de 250 m vers le sud (Desrayaud, 2004 ; Frangin 2004 ; Fig. 1).

À l'endroit des aménagements gallo-romains, les horizons supérieurs des limons calcaires en position naturelle présentent des signes d'anthropisation, pouvant suggérer leur remaniement, voire leur dépôt, par des actions anthropiques antérieures ou contemporaines à la construction de l'édifice de spectacle.

## 3 Contexte taphonomique (Fig. 3 & 6)

Sur la parcelle concernée, le gisement archéologique a été en partie détruit par des terrassements récents (années 1980-2003), sans doute liés aux aménagements des parcelles attenantes dans le cadre du développement de la zone industrielle. Des fronts de décaissements correspondant aux remblais contemporains ont été observés dans toute la moitié sud de la parcelle. Au nord, la butte fossile des gradins a été entamée par le percement de la RD17a. La zone de destruction majeure se situe au niveau du décapage 01, les niveaux archéologiques et les sols naturels ayant été décaissés presque jusqu'au niveau du socle calcaire. L'aile sud de façade de l'édifice de spectacle n'est ainsi observable qu'au niveau du fond de ses tranchées de récupération. À proximité, dans la tranchée 01, l'excavation contemporaine 1127 a entamé le bord sud du départ du mur de couronne, le mur 1112 portant des traces de godet à dents de pelle mécanique (Fig. 2a).

Malgré tout, il faut souligner l'excellente conservation des strates archéologiques, notamment des sols aménagés, sur 90% de la surface sondée<sup>3</sup>. Les remblais de construction des gradins et leur

<sup>3</sup> Surface totale sondée : 814,9 m<sup>2</sup> ; sols détruits (décapage 01/tranchée 01) : env. 90 m<sup>2</sup> soit 11,05 %.

réemploi comme remblais de nivellement d'abandon ont constitué une couche protectrice. Elle a permis de préserver les sols et des élévations de mur atteignant 1 m au pied de la butte fossile (Fig. 2c) ; ce qui laisse présager d'un fort potentiel de conservation au niveau de son épaisseur maximum en contre-haut. L'absence de traces de labours profonds a également contribué à la préservation du site. Hormis les destructions récentes, il n'y a guère que les terriers de lapins qui semblent avoir perturbé les niveaux archéologiques.

Les principales phases de destruction de l'édifice de spectacle gallo-romain se sont produites à des périodes anciennes, probablement dès la fin de l'Antiquité, à l'instar du sanctuaire. L'ensemble du mobilier issu des couches de destruction et d'abandon ne dépasse pas le début du Ve s. ap. J.-C. (voir *infra*). L'existence d'un chemin traversant le terrain soumis au diagnostic de part en part, au moins depuis la période moderne, et, au contraire du sanctuaire, l'absence de mention dans les textes anciens suggèrent un oubli de la présence de l'édifice de spectacle il y a déjà plusieurs siècles (Bauchet, 2004).

Les gradins ont été partiellement démontés. Plus de 80 % des éléments de maçonnerie mis au jour ont été entièrement récupérés au moins jusqu'au niveau des sols d'occupation initiaux<sup>4</sup>. Aucune des faces exposées des élévations dégagées ne comporte de parement décoratif, alors que la face interne cachée du mur 1049 (tranchée 05) présente un enduit de mortier. Ceci peut laisser supposer un démontage de plaquages ornementaux (marbre... etc ; voir Blanc & Magnan, 1998). Ces récupérations semblent correspondre à une phase globale de nivellement partiel et d'abandon du site (Fig. 3). Le réemploi de fragments de marbre comme pierres de construction sur le site haut Moyen Âge, attenant au sud, pose cependant l'hypothèse d'une récupération d'éléments de l'édifice de spectacle pendant cette période (Frangin, 2004).

## 4 Données stratigraphiques et chronologiques

### 4.1 Phases stratigraphiques (Fig. 3, 4 & 5)

L'analyse stratigraphique des structures dégagées a permis de distinguer 3 phases principales : une première phase d'édification, une phase de réaménagement modifiant la structure interne de l'édifice de spectacle, puis une phase terminale de démolition, d'abandon et de récupération.

La discrimination entre la phase de construction initiale et la phase de « reconstruction » partielle se base sur l'observation des remblais de soutènement des gradins de cette dernière. Dans les tranchées 05 et 07, les remblais sablo-graveleux s'appuient contre les faces internes des maçonneries des murs d'orchestre et de vomitoire. Dans la tranchée 03 et les décapages 03/04, les mêmes remblais recouvrent les sols aménagés ainsi que le mur de couronne intermédiaire récupéré. Des remblais sablonneux identiques scellent les sols aménagés des compartiments des départs de murs de couronne extérieure. Au sud, les sols construits de la tranchée 01 sont également recouverts par des remblais similaires. Ces remblais n'apparaissent pas dans les compartiments de la galerie de façade, ni dans l'orchestre, ni sur le bord extérieur du mur externe de couronne sud ou le long des murs de scène supposés (TR1026 & 1028, tranchée 02). Le mur intérieur de façade (TR1006 et 1073), le mur d'orchestre et de vomitoire ainsi que le mur externe de couronne sud produisent ainsi un « effet de paroi », servant de limite de contention aux remblais.

Dans la tranchée 04, sur le bord externe de la couronne nord, les sols aménagés sont recouverts d'un remblai sablonneux semblable. Au contraire du mur intermédiaire de couronne, les récupérations et segments de maçonneries des murs de couronne extérieure ne sont pas recouverts par les remblais, alors que certains des sols construits attenants le sont. Qui plus est, les récupérations des murs de couronne extérieure recourent toutes ces mêmes remblais. En complément de l'effet de contention du

---

<sup>4</sup> Tranchées de récupération, fondations et élévations dégagées au niveau du décapage : env. 168 m<sup>2</sup> (sauf FD1139 tronquée par excavation contemporaine) ; MR1112/MR1032/MR1101/BQ1077/MR1049-1175/MR1141/ES1172 : 27,8 m<sup>2</sup> soit 16,5 % maçonnés en élévation ; 83,5 % récupérés au moins jusqu'au niveau des sols initiaux d'occupation/construction.

mur externe de couronne sud, ces éléments indiquent une conservation des murs de couronne extérieure pendant et après la phase de remblayage.

Cette phase de remblayage (Phase II) condamne donc une partie des aménagements de la phase d'édification initiale, tout en conservant la morphologie de la galerie de façade et des murs de couronne extérieure (Fig. 4). La contemporanéité entre les structures de la phase constructive initiale (Phase I) et l'orchestre ainsi que les murs de scène supposés n'est pas attestée. Aucun lien stratigraphique entre les sols aménagés et le mur intermédiaire de couronne de la Phase I et ces éléments attestés pour la Phase II n'a été observé. La nature partielle des informations recueillies, inhérente à la réalisation d'un diagnostic archéologique, ne permet pas de confirmer la construction de l'orchestre mis au jour dès la Phase I.

#### 4.1.1 Phase I : édification

L'édifice de spectacle gallo-romain tel qu'attesté pour la phase d'édification initiale se compose d'une galerie de façade compartimentée à « entrée » centrale, d'une couronne extérieure circulaire ou elliptique à caissons vides et d'un mur de couronne intermédiaire au moins en partie elliptique<sup>5</sup>. L'espace entre la couronne extérieure et la couronne intermédiaire, ainsi que l'espace interne à la couronne intermédiaire sont aménagés de sols construits. Ces espaces vides avec sols d'occupation supposent l'existence d'un plancher soutenant les gradins. Comme évoqué ci-dessus, les aménagements de la partie centrale, orchestre ou arène, ne sont pas identifiables avec certitude.

Tous les sols attestés internes à l'édifice sont aménagés : sols de mortier ou de calcaire marneux compacté. Il est probable que cela ait également été le cas pour les sols des compartiments de façade, dont aucun des nombreux remaniements ne peut être attribué avec certitude à la phase I. Les sols construits de la Phase I présentent tous au moins une phase de réfection avant leur scellement par les remblais de la Phase II.

#### 4.1.2 Phase II : réaménagement

La morphologie circulaire de l'orchestre et de ses aménagements de sol est attestée pour la Phase II, ainsi que l'existence de maçonneries en avant du mur intérieur de la façade au niveau de l'entrée (murs de scène ?). Cette phase voit la destruction du mur de couronne intermédiaire et le remblai des espaces de localisation des gradins entre le mur externe de couronne extérieure et le mur d'orchestre, à l'exception des couloirs de vomitoire (Fig. 4). Les gradins passent d'un système de soutien au moins partiellement à caissons vides et plancher à un soutènement par caissons pleins. Ils pouvaient ainsi reposer directement sur les remblais.

Les sols observés des compartiments de façade sont tous aménagés. Le sol de l'orchestre présente une phase finale de préparation de sol sablonneuse d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur (Fig. 3). Le différentiel entre la hauteur conservée des remblais de gradins et le dernier sol observable de l'orchestre peut être estimée entre 7 m et 8 m<sup>6</sup>.

#### 4.1.3 Démolition/abandon

La phase initiale de démolition semble marquée par la récupération partielle du mur de vomitoire 1049 (TR1053), l'écrêtement du mur d'orchestre, ainsi que la troncature au moins partielle et le remblai du sol de l'orchestre<sup>7</sup> (Fig. 3). Rien que pour l'orchestre (tranchée 02), 4 sous-phases principales de creusement et de remblayage sont observables pour la phase de démolition/récupération/abandon.

---

<sup>5</sup> Il est possible que la fondation 1139 du décapage 01 corresponde à la partie sud de la couronne intermédiaire.

<sup>6</sup> Limite sup. des sols conservés de l'orchestre entre 73,80 m et 72,80 m NGF et hauteur maximum de la butte fossile à 80,80 m NGF.

<sup>7</sup> Remblais issus au moins en partie de la démolition des murs et du remaniement des remblais de soutènement des gradins.

Plus de 75 % des éléments de maçonnerie de la Phase II mis au jour ont été entièrement récupérés au moins jusqu'au niveau des sols d'occupation initiaux<sup>8</sup>. Par manque de liens stratigraphiques continus, la chronologie relative de ces récupérations et des remblais d'abandon demeure confuse. Comme évoqué ci-dessus, rien ne permet d'attribuer l'ensemble de la Phase de démolition/abandon à la seule fin de la période gallo-romaine. Elle paraît être principalement motivée par la récupération des maçonneries et de probables éléments ornementaux (voir taphonomie *supra*), ainsi que le démontage de la superstructure des gradins. Les effets de remblayage massif sont localisés à l'orchestre, et la nécessité de niveler le terrain en faisant disparaître la butte des gradins ne s'est jamais faite sentir jusqu'à nos jours. À l'emplacement de l'édifice de spectacle, aucune trace d'occupation postérieure à la fin de l'Antiquité n'a pu être décelée, malgré la proximité du site d'habitat haut Moyen Âge au sud (Couturier, 2003 ; Frangin, 2004).

## 4.2 Données chronologiques absolues

À l'issue du diagnostic, aucun élément mobilier ne permet de positionner la phase initiale de construction de l'édifice de spectacle au sein de la période gallo-romaine. La présence résiduelle de céramique modelée et gallo-romaine précoce en faible quantité pourrait indiquer la fréquentation du site dès l'intervalle 2<sup>de</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. av.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. La couche archéologique Us1054 s'appuie contre la face externe de l'élévation du mur de façade extérieur 1032 (tranchée 02). Elle a livré des tessons modelés et précoces (1 bord en *Terra Nigra*, 1 bord en *Terra Rubra*, 1 tesson de *Claire rosée* à engobe blanc) mélangés à des productions pouvant être plus tardives (*Claire sableuse* et *Claire fine*), ainsi qu'à 3 fragments de *Grise ardoisée*. La présence de cette dernière indique un scellement de la couche au plus tôt pendant la 2<sup>de</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (Chossenot, 1994). Néanmoins, la position particulière de l'Us1054 peut laisser place à l'hypothèse d'une accumulation contre le mur au cours du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

La céramique issue de la phase de démolition/abandon, notamment de l'ensemble 1022 (tranchée 02 ; Fig. 2b), la situe au I<sup>er</sup> s. ou au début du Ve s. ap. J.-C. Hormis les productions s'échelonnant entre la 2<sup>de</sup> moitié du II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (*Grise ardoisée*, *Fine à revêtement argileux* à dépressions...), la présence de bords de type *Sellès 1127* en *Grise ardoisée* permet de resserrer la datation sur le IV<sup>e</sup> siècle (Sellès, 2001). La présence d'une monnaie frappée entre 337 et 341 (*Nummus* de Constance II) dans l'Us1151 au-dessus de l'escalier 1172 (Fig. 2c & d), contemporaine ou recoupée par l'ensemble stratigraphique 1022 dans la tranchée 02, pourrait indiquer un *terminus post quem* pendant la 2<sup>de</sup> moitié du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>9</sup> L'absence de productions granuleuses et sigillées caractéristiques du Ve s. ap. J.-C. semble exclure un dépôt du gisement 1022 postérieur au début de ce siècle (Truffeau-Libre & Jacques dir., 1994).

Quatre échantillons de mortier, contenant quelques petits fragments de charbons de bois, ont été prélevés sur les maçonneries en place 1049, 1101, 1112 et 1141. Sous réserve d'une ligne budgétaire à moyen terme, ils sont susceptibles de donner lieu à des analyses au carbone 14 sur les charbons ou le CO<sup>2</sup> contenu dans la chaux. Le caractère potentiellement résiduel des charbons devra être pris en compte. Le processus de fabrication du mortier à la chaux éteinte n'a pas d'incidence sur le contenu en carbone 14 des échantillons (com. pers. Van Strydonck<sup>10</sup>).

<sup>8</sup> Tranchées de récupération, fondations et élévations de la Phase II dégagées au niveau du décapage : env. 124 m<sup>2</sup> ; 23,2 m<sup>2</sup> soit 23,7 % maçonnés en élévation ; 76,3 % récupérés au moins jusqu'au niveau des sols initiaux d'occupation/construction.

<sup>9</sup> Le *Nummus*, usé, mesure 14 mm de diamètre et pèse 1,2 g. Il a pu être introduit dans le contexte par l'action d'animaux fouisseurs...

<sup>10</sup> M. Van Strydonck, *Institut Royal du Patrimoine Artistique de Bruxelles*.

## 5 Présentation des vestiges

### 5.1 Sols naturels anthropisés à remaniés (Fig. 3)

Dans la zone de l'assiette de l'édifice de spectacle, les horizons supérieurs des limons calcaires en position naturelle, au-dessus du socle bartonien, ont livré quelques tessons de céramique modelée et gallo-romaine. Ils présentent une couleur brun rouge sombre à « chocolat », les distinguant des horizons supérieurs des limons calcaires environnant brun rouge à brun orangé. Dans les tranchées 02 et 05 (orchestre), leur percement a révélé la présence de pierres et blocs anguleux de grès silicifié et calcaire agglomérés, posés à plat. Ces pierres sont apparemment issues des niveaux du Bartonien inférieur, sous-jacent au socle calcaire du Bartonien moyen observé sur l'ensemble des sondages profonds du diagnostic (identification Stéphane Konik et Marc Viré)<sup>11</sup>. Leur présence ne s'explique pas par des remontées géologiques à l'endroit de leur découverte. Leur aspect anguleux et position à plat sur un même niveau dans un horizon de limon sableux calcaire à inclusions anguleuses, ne correspondant pas à une dynamique de colluvions, semblent exclure un phénomène d'accumulation par ablation de strates géologiques du Bartonien inférieur, pouvant affleurer en contre-haut du versant. Il faut également souligner leur découverte exclusivement à l'endroit de l'édifice de spectacle et l'absence de pierres similaires dans les sols environnants en position naturelle.

Il est donc probable que ces horizons aient été remaniés ou rapportés de la main de l'homme. Les différences de niveau entre l'intérieur de l'orchestre et la zone des gradins, contraires à la pente naturelle, renforcent cette hypothèse (voir « orchestre » *infra*). Des aménagements de sol à base de sédiments naturels rapportés sont d'ailleurs observables à plusieurs endroits pour les phases postérieures, facilement identifiables grâce à la présence de sols construits sous-jacents. Dans les tranchées 02, 05 et 07, la face supérieure de ces horizons correspond à la base des élévations de mur et au sommet des fondations, impliquant leur antériorité à la construction des murs de façade et de l'orchestre. Cette face supérieure est le plus souvent marquée par un horizon gris induré de piétinement, confirmant un niveau de circulation contemporain ou antérieur à la présence des maçonneries. Ces horizons sont antérieurs à tous les aménagements de sols gallo-romains observés.

Les concordances spatiales et stratigraphiques semblent indiquer un lien direct entre la construction de l'édifice de spectacle et ces horizons. Il est probable qu'ils représentent une phase initiale de préparation du terrain préalable à l'édification. Les incertitudes chronologiques concernant la date de construction n'autorisent cependant pas à valider définitivement cette hypothèse. Par ailleurs, la présence de tessons modelés ne permet pas d'attribuer avec certitude l'ensemble de ces horizons à la période gallo-romaine, notamment au regard de la proximité de l'occupation laténienne (Marion, 1998 ; Couturier & Marion, 2003 & 2005 ; Fig. A).

### 5.2 L'édifice de spectacle (Fig. 6)

Les tranchées et fenêtres de décapage ont permis de dégager partiellement une galerie de façade rectiligne (environ 70 m de longueur), le départ de murs de couronne extérieure reliés à la façade, un mur de couronne intermédiaire, une partie d' « hémicycle » central construit (env. 31 m de diamètre), des remblais de support entre les murs des couronnes, ainsi que deux probables murs en avant de la façade vers l' « hémicycle » central. Ces structures s'organisent de façon globalement symétrique de part et d'autre d'un axe transversal passant par le centre de la façade. Elles constituent des éléments suffisant pour les identifier comme étant les parties constitutives d'un édifice de spectacle gallo-romain (« théâtre », « théâtre-amphithéâtre » ; Gros 1996 p. 294-298).

Malgré un taux élevé de récupération des maçonneries, des élévations en *opus caementicium*<sup>12</sup> à arases de mortier, de 0,75 m à 1,5 m de largeur et conservées sur 0,5 m à 1 m de hauteur, ont pu être

<sup>11</sup> Inrap Île-de-France, Centre archéologique de Pantin.

<sup>12</sup> « *Le cœur de la construction en opus caementicium est [...] composé d'un massif de remplissage lié au mortier et de deux parements de moellons bien taillés et alignés, le tout est parfois scandé par des arases de briques, [de tuiles plates ou de mortier,] qui forment ainsi un véritable chaînage entre les parements et le blocage, les rendant solidaires [...].* » (Magnan, 1984, p. 86).

ponctuellement observées. De nombreux aménagements de sols ont été mis au jour à l'intérieur des corps de bâtiment et à l'intérieur de l'orchestre. La réalisation d'un modèle numérique de terrain de la parcelle diagnostiquée permet de mettre en évidence la conservation d'une butte artificielle, correspondant aux remblais d'assise des gradins (Ph. Lenhardt, *In* : Desrayaud, 2005 ; Fig. 6). Cette butte se prolonge sur la parcelle en contre-haut, partiellement construite, présageant de la conservation d'une partie des gradins hors de l'emprise diagnostiquée.

L'édifice a été construit sur le versant d'un coteau à faible pente (6 à 7 %) orienté vers le sud-ouest (Fig. 1), dans la cuvette peu marquée du départ d'un cône d'érosion. La galerie de façade, en contrebas, barre le « thalweg » à la perpendiculaire. Sur la coupe longitudinale schématisée de la galerie de façade (Fig. 3), on observe la relative platitude du socle calcaire aux environs de 71,5/72 m NGF au niveau de l'aile sud (avec une légère remontée vers le SSE), alors que l'aile nord se situe sur une remontée du substrat jusqu'à environ 73,5 m NGF, marquant une pente entre 4 et 5 %. L'« entrée » de façade et les murs de scène supposés se situent ainsi sur la zone de plus faible altitude naturelle entre 71,5/72 m NGF. Les gradins pouvaient ainsi bénéficier d'un dénivelé naturel atteignant 4 m à 5 m (Fig. 3). Les bâtisseurs ont ainsi mis à profit les facteurs topographiques existants. Il est possible que cet endroit ait été choisi pour ces raisons. Toutefois d'autres emplacements aux alentours présentent des topographies similaires. Le choix de l'implantation de l'édifice a probablement découlé d'autres critères, notamment la localisation par rapport au sanctuaire et aux probables axes de cheminement (voir *infra*).

### 5.2.1 Galerie de Façade : Phases I & II (Fig. 6)

La façade de l'édifice de spectacle est rectiligne et se présente sous la forme de deux corps de bâtiment rectangulaires alignés, séparés par une interruption de 10,6 m au niveau de l'axe médian de l'orchestre. Les murs longitudinaux intérieurs de la façade, faisant face à l'orchestre et aux gradins, se prolongent au-delà des corps de bâtiments pour s'unir aux murs intérieurs de la couronne extérieure. La longueur de façade intérieure est de 70 m, contre 59,1 m de façade extérieure. Les corps de bâtiment présentent une largeur observée comprise entre 4,7 m et 5,35 m et comprennent des subdivisions internes marquées par la présence de murs de refend (emploi de modules de 15 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> de surface interne ?).

Les ailes sud et nord de la façade s'organisent de façon partiellement symétrique, de part et d'autre de l'interruption centrale, représentant probablement une entrée. Le corps de bâtiment sud mesure 25,45 m de longueur contre 23,65 m pour le corps de bâtiment nord. L'axe perpendiculaire médian à la face intérieure de la façade correspond cependant à l'axe perpendiculaire médian de l'« entrée », ainsi qu'à l'axe médian de l'orchestre (voir *infra* ; Fig. 5). Cet axe transversal est souligné par la symétrie des compartiments de pignon de chaque côté de l'interruption centrale.

Des segments de murs conservés ont été observés pour le mur extérieur de l'aile nord (MR1101 et MR1032 avec 0,5 m de hauteur conservée ; Fig. 2e). Ils se composent d'une élévation en *opus caementicium* sur fondation de pierres et mortier reposant sur le socle calcaire. Les sols de l'aile sud ont été tronqués par les décaissements contemporains et l'« entrée » n'a pas été sondée. Les intérieurs des compartiments de l'aile nord semblent tous comprendre des aménagements de sol présentant plusieurs phases. Ces compartiments semblent donc correspondre à des pièces d'occupation et non à des caissons de construction.

Les murs, les sols et les tranchées de récupération du bâtiment nord sont recouverts par des couches de démolition ou d'abandon, ou affleurent directement sous les remblais contemporains.

#### 5.2.1.1 Aile sud de la galerie de façade

L'aile sud a été partiellement dégagée et se présente sous la forme de tranchées de récupération. Hormis le segment TR1006 (tranchée 01), ses vestiges ont été entièrement tronqués jusqu'au niveau de l'interface entre le socle calcaire et les sols naturels, par des excavations contemporaines récentes. Deux compartiments internes rectangulaires séparés par un mur de refend (TR1133), d'un rapport approximatif d'1/4 pour 3/4, ont été observés à l'intérieur du corps de bâtiment. Au niveau du décapage, deux interruptions des murs longitudinaux pourraient correspondre à des entrées permettant



l'accès à chacun des compartiments (voir *infra*). La largeur des tranchées de récupération varie entre 0,75 m et 1,8 m. Le corps de bâtiment mesure 25,45 m sur 4,85 m à 5,35 m. La longueur du mur de façade intérieur, rattaché au mur interne de couronne extérieure (TR1019), peut être estimé à 30,5 m.

#### 5.2.1.2 Entrée de façade ?

L'interruption centrale marquant la discontinuité des maçonneries des ailes sud et nord mesure 10,6 m de longueur. Elle n'a pas été sondée en dehors des remblais de récupérations. Sous les remblais contemporains, elle présente un niveau supérieur de démolition ou d'abandon. La galerie de façade ne présentant pas d'autre interruption, il est probable que celle-ci corresponde à une entrée centrale<sup>13</sup>. L'« entrée » se situe au milieu de la façade et de l'axe médian de l'orchestre (Fig. 5). Sa largeur représente environ 1/3 du diamètre maximum de l'orchestre et environ 1/7 de la devanture de l'édifice (façade et amorces de la couronne extérieure en prolongement).

#### 5.2.1.3 Aile nord de la galerie de façade

L'aile nord a été partiellement dégagée et se présente sous la forme de segments de murs, de tranchées de récupération et de niveaux de sols internes. Deux compartiments internes rectangulaires séparés par un mur de refend (TR1103), d'un rapport approximatif d'1/3 pour 2/3, ont été observés à l'intérieur du corps de bâtiment. La présence d'un bloc et d'une limite stratigraphique en plan au sein du compartiment nord pourrait correspondre à une subdivision. Au niveau du décapage, une interruption du mur longitudinal intérieur pourrait correspondre à une entrée permettant l'accès au compartiment sud (voir *infra*). Cette possible entrée pourrait constituer le pendant symétrique de l'interruption du compartiment nord de l'aile sud.

La largeur des tranchées de récupération varie entre 0,75 m et 1,35 m. La largeur des segments conservés du mur longitudinal extérieur varie entre 0,75 m et 0,85 m. Le corps de bâtiment mesure 23,45 m sur 4,7 m. La longueur du mur de façade intérieur, rattaché au mur interne de couronne extérieure, peut être estimée à 29,2 m. Les intérieurs des compartiments de l'aile nord semblent tous comprendre des aménagements de sol présentant plusieurs phases. Un sol en calcaire compacté a été dégagé dans le compartiment nord, ainsi qu'un sol de mortier sur préparation sablonneuse dans le compartiment sud (Fig. 2e).

Pour la pièce sud, 7 phases de réaménagement de sol ont été observées sur 0,5 m d'épaisseur. Un sol en mortier partiellement conservé (1060) sur préparation sablonneuse, chacun d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, repose sur le sol naturel à anthropisé (Fig. 2e). Ce premier sol construit observable est recouvert par plusieurs couches de limons sableux brun rouge naturels remaniés, totalisant une trentaine de centimètres d'épaisseur. Des creusements évoquant des trous de poteaux ou de piquets de petites dimensions recourent entièrement ou partiellement ces horizons. Un petit creusement à remplissage cendro-charbonneux pourrait correspondre à un petit foyer. La pièce sud est scellée par une couche de démolition antérieure aux tranchées de récupération des murs.

#### 5.2.2 Couronne extérieure : Phases I & II (Fig. 6)

Les éléments de couronne extérieure n'ont été que très partiellement dégagés dans le prolongement des extrémités de la façade (tranchée 01 et décapage 04 ; Fig. 2a & 6). La couronne extérieure se présente sous la forme de deux murs courbes parallèles avec murs de refends rayonnants, formant des caissons ou compartiments internes. Elle est au moins en partie reliée aux ailes de façade par la continuité des murs intérieurs. Elle prolonge ainsi la devanture de l'édifice à chacune des extrémités de la façade rectiligne, avant de suivre le pourtour des gradins. En raison de la nature partielle des sondages, aucune observation directe n'est disponible sur la forme et les dimensions générales de la couronne extérieure (voir estimations Fig. 5 et hypothèses d'interprétation *infra*).

---

<sup>13</sup> Les théâtres latins ou édifices de spectacle gallo-romains semblent tous comporter des accès latéraux ou des entrées de façade (uniques ou doubles ; Gros 1996 p. 272-307). Voir notamment le plan de Genainville (95), qui présente une morphologie similaire, apparemment à entrée centrale.

Les compartiments internes de la couronne extérieure présentent des phases initiales d'aménagements de sols en mortier, en calcaire compacté ou en terre. Les sols de la couronne sud comportent au moins deux phases d'aménagement. Il semble donc que, dans un premier temps, les compartiments mis au jour, correspondant à des caissons creux, aient rempli une fonction de pièces d'occupation. Dans un deuxième temps, les compartiments hors devanture sont remblayés, la couronne extérieure des gradins passant d'une structure de support à caissons creux à une structure de soutènement et contention à caissons pleins (voir *supra*).

Le mur externe de couronne n'a pas été dégagé au nord. Les segments des murs internes, dégagés sur 7 m à 12 m de longueur au sud et au nord, sont approximativement symétriques. Très légèrement courbes, ils forment un angle à environ 110° avec les murs intérieurs de façade. Les compartiments dégagés au sud et au nord ne sont pas exactement symétriques, mais semblent former des modules de dimensions similaires (15 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup>). Les directions rayonnantes des murs de refend confèrent à ces compartiments des plans rectangulaires à « sub-rectangulaires ». Au niveau du sondage 1230 de la tranchée 01, une interruption entre le mur 1112 et la tranchée de récupération 1010 pourrait représenter un accès au compartiment de devanture depuis l'extérieur de l'édifice.

Au nord, le tronçon conservé MR1082 du mur interne présente une largeur de 0,95 m à 1 m. Au sud, le tronçon conservé MR1112 du mur externe présente une largeur de 0,8 m à 0,85 m, comparable au mur extérieur de façade. Il se pourrait ainsi que le mur interne ait été conçu pour résister à des poussées plus importantes. Les récupérations des murs de refend possèdent des largeurs observées comprises entre 0,85 m et 3,4 m.

### 5.2.3 Mur de couronne intermédiaire : Phase I (Fig. 6)

La tranchée 03 et le décapage 03 ont révélé la présence d'une structure curvilinéaire entre l'orchestre, la façade et la couronne extérieure nord. Elle a été observée en plan, mais n'a été que partiellement sondée. Suivie sur une vingtaine de mètres linéaires, elle se présente sous la forme de tranchées de récupération de 0,85 m à 1,6 m de large (TR1036 et 1079) de part et d'autre d'un élément conservé en calcaire compacté (BQ1077). Ces éléments sont recouverts par les remblais de construction sablonneux de la Phase II. L'élément BQ1077 présente une continuité avec les sols environnants en calcaire/mortier 1075 et 1081.

Le tronçon récupéré sud (TR1079) est tronqué par les tranchées de récupération 1069 et 1073 ; il n'a pas été vu au-delà de la TR1069. Il longe le mur intérieur de façade (TR1073) sur 6 m environ, puis effectue un décrochement vers l'est. Le tronçon récupéré nord (TR1036) effectue un virage encore plus marqué vers l'est, semblant rejoindre approximativement une courbe parallèle au mur interne de couronne extérieure, distant d'environ 7 m (TR1084). La tranchée de récupération 1036 possède deux excroissances quadrangulaires sur son bord intérieur (en direction de l'orchestre), évoquant des contreforts ou redans. Les bords intérieurs des TR1079 et BQ1077 forment une courbure elliptique continue, marquant la limite d'un sol de mortier se développant vers l'est (SL1075). La morphologie de cette couronne intermédiaire évoque une division interne des gradins, servant de support aux gradins aériens sur caissons vides de la Phase I. Le passage à un soutènement par remblais pour la Phase II explique sans doute l'abandon de cette couronne intermédiaire et son scellement, à l'instar des sols environnants, par des remblais de construction.

L'élément BQ1077 est conservé sur 3 m de long pour 2 m de largeur maximum observée. Il se présente sous la forme d'une « banquette » en calcaire marneux blanc compacté de 0,1 m à 0,3 m de hauteur par rapport aux sols environnants conservés. Une continuité de construction a été observée entre les sols de calcaire compacté et mortier et la « banquette » 1077. Les tranchées de récupération 1036 et 1079, de part et d'autre de l'élément 1077, traversent les sols 1075 et 1081, supposant le démontage d'éléments s'enfonçant au-delà des sols, et donc probablement de la BQ1077. Dans l'hypothèse d'une homogénéité des matériaux avec la BQ1077, il semblerait peu probable que des récupérations fussent intervenues afin d'extraire du calcaire compacté. De plus, on imagine difficilement un mur de soutènement des gradins sur fondation aérienne de calcaire marneux compacté. Il est possible que les TR1036 et 1079 représentent des négatifs de murs en pierres et la BQ1077 une interruption (aménagement de porche surélevé ?). L'absence de sondage profond ne permet cependant pas de confirmer cette hypothèse.

## 5.2.4 Orchestre (Fig. 6)

Les tranchées 02, 05 et 07 ont permis de mettre au jour et de sonder partiellement les structures composant l'orchestre de l'édifice de spectacle. Dans les tranchées 05 et 07, les tronçons de maçonneries dégagés MR1141 et MR1175 forment un mur en arc de cercle, dont le centre se situe sur l'axe central de la façade et de son « entrée », permettant ainsi d'estimer le diamètre et la localisation de l'orchestre (Fig. 5). De plus, le prolongement du bord extérieur du mur 1049 passe par ce même centre, l'identifiant comme étant très probablement la limite d'un vomitoire rayonnant. L'intérieur de l'orchestre possède un diamètre maximum estimé de 31 m. En tenant compte de l'épaisseur du mur, le diamètre de l'orchestre représente approximativement 3 fois la largeur de l'« entrée » de façade et 1/3 du diamètre estimé hypothétique de la *cavea*<sup>14</sup> (Fig. 5). Si le contour circulaire de l'orchestre est très probable, sa morphologie globale nous est inconnue : demi-cercle ou demi-cercle outrepassé ? Les deux hypothèses sont plausibles. La restitution en demi-cercle ferait s'arrêter l'hémicycle environ 4 m en avant des murs supposés de scène et environ 12 m en avant de la façade. L'hypothèse d'un demi-cercle outrepassé ferait coïncider les maçonneries du mur d'orchestre avec le prolongement des murs de refend des ailes de façade, marquant la limite supposée des murs de scènes (TR1069). La continuité des sols de l'orchestre jusqu'à la limite des murs de scène supposés semble conforter l'hypothèse d'un demi-cercle outrepassé. Ces deux hypothèses situent la largeur maximum de l'intérieur de l'orchestre entre 15,5 et 19 m, le mur de couronne se trouvant à une distance maximum de 26,5 m de la façade. La présence d'une montée d'escalier insérée au mur d'orchestre et d'un probable vomitoire indique une configuration « classique » d'un accès aux gradins à travers l'infrastructure de la *cavea* puis par le sol de l'orchestre (Fig. 2c).

Dans la tranchée 05, la limite supérieure des sols naturels à anthropisés de l'orchestre se situe environ 60 cm en contrebas de celle des gradins (Fig. 3). Ce « palier » traduit soit le décaissement de l'orchestre, soit le remblai partiel de la *cavea* par des sols d'origine naturelle (voir *supra*) au moment de la construction ou du réaménagement de l'édifice. Un horizon de circulation est visible sous les remblais des gradins et apparaît à plusieurs endroits de l'emprise, notamment sous les sols aménagés de la Phase I (voir *supra*). Ceci pourrait être l'indication d'une construction de l'orchestre tel qu'attesté pour la Phase II dès la phase initiale d'édification. Toutefois, il n'a pas été possible de prouver la continuité spatiale de cet horizon ni sa contemporanéité de mise en place. Il pourrait s'agir de phénomènes de « piétinement » pédologiquement semblables, mais intervenant à des périodes distinctes.

### 5.2.4.1 Mur d'orchestre et vomitoire (tranchées 05 et 07 ; Fig. 6)

Les tronçons de mur d'orchestre 1141/1175 et le mur de vomitoire 1049 constituent les éléments dégagés les mieux conservés de l'édifice de spectacle (Fig. 2c). Ils n'ont été que partiellement démolis et récupérés et ont été « protégés » par les remblais sablonneux d'abandon. Construites en *opus caementicium* sur fondations de pierres et mortier, leurs élévations sont conservées sur 0,4 m à 1 m de hauteur.

Le mur circulaire de couronne de l'orchestre a été suivi sur 14 m linéaires et présente une largeur de 0,9 m à 1 m. Il se compose d'un parement extérieur de moellons silico-calcaires reposant sur une à deux assises de blocs en calcaire tendre du lutétien en position couchée. Dans la tranchée 07, une montée d'escalier insérée au mur 1141 a été partiellement dégagée (ES1172). Elle se compose de trois marches rectangulaires en calcaire blanc représentant des dénivelés d'une trentaine de centimètres chacune, pour une longueur qui peut être estimée entre 1 m et 1,2 m. Sur le bord droit de l'escalier, 3 assises de boutisses couchées en calcaire forment un piédroit. Les faces supérieures des marches présentent des usures concaves prononcées, témoignant d'une utilisation prolongée et/ou intensive. Les paliers des deux premières marches (endroit où l'on pose le pied) mesurent 20 cm à 25 cm de large. Le bloc formant la dernière marche conservée mesure 55 cm de large et s'aligne sur le bord intérieur du mur 1141. L'usure de sa face supérieure couvre toute la largeur (Fig. 2c). Il semble donc qu'il n'y ait pas eu de marche se superposant à celle-ci. Si la montée d'escalier se prolongeait, elle était construite hors mur et pouvait reposer sur les remblais de construction. Les démolitions ont

---

<sup>14</sup> Couronnes et gradins.

tronqué les aménagements en contre-haut de l'escalier ; il est possible que la TR1145 le long du bord intérieur du mur en soit l'un des vestiges. Le pendage conservé des remblais de soutènement des gradins, d'environ 15 %, traduit l'existence d'une pente, peut-être aménagée en paliers, partant du niveau supérieur de la troisième marche. Il est possible que ce niveau corresponde approximativement au niveau le plus bas de la première rangée de gradins<sup>15</sup>. L'élévation du mur 1141 hors escalier a été tronquée par les démolitions. Le mur s'élevait au-delà de la marche supérieur de l'escalier, formant peut-être un parapet ?

Le mur de vomitoire 1049 a été dégagé sur 4,5 m de longueur. Son parement interne, du côté des remblais de soutènement des gradins, s'arrête au niveau de la surface du sol naturel à anthropisé. Le parement externe descend en contrebas, confirmant les effets de remblai et/ou décaissement des sols au moment de la construction (Fig. 3 ; voir *supra*). Sur sa face interne, il possède un chanfrein à 45° d'environ 5 cm de large, situé à 0,6 m de hauteur de l'élévation. Sa largeur au-dessus du chanfrein est d'1,4 m à 1,45 m. Une telle largeur peut s'expliquer par son rôle de maintien de la structure des gradins, qui se développe en contre-haut de la pente naturelle. Le chanfrein peut s'expliquer par la nécessité d'une base plus épaisse sans donner de fruit au mur. Il est intéressant de remarquer que la face interne chanfreinée présente un enduit en mortier blanc crème. Du soin apporté au traitement de cette face interne, scellée et donc « cachée » par les remblais de construction de la phase II, découlent plusieurs hypothèses. Il est possible que le traitement au mortier ait été réalisé afin de protéger le mur de l'humidité éventuellement contenue dans la masse des remblais de la Phase II (voir Marc Viré, *In* : Desrayaud, 2005). On peut également imaginer, qu'à l'instar des murs de couronne extérieure, le compartiment interne des gradins possède deux phases : la première correspondant aux gradins sur caissons creux de la Phase I et la seconde aux caissons pleins de la Phase II. Dans un premier temps, la face interne du mur 1049 pouvait ainsi correspondre à un compartiment vide servant de pièce d'occupation. Au contraire des autres secteurs remblayés, l'absence de sols aménagés ne permet pas de le confirmer.

#### 5.2.4.2 Sols de l'orchestre

L'intérieur de l'orchestre présente deux phases principales de sols conservées. La première se présente sous la forme d'un litage plus ou moins remanié de sols indurés en mortier et fragments de calcaire sur préparations limono-sableuses, conservées sur 15 cm à 25 cm d'épaisseur. La seconde phase conservée, composée de sables clairs, recoupe partiellement les sols antérieurs et « rehausse » le sol de l'orchestre d'une trentaine de centimètres, « enterrant » partiellement l'élévation et l'escalier du mur de couronne. La partie supérieure de cette deuxième phase est tronquée par la phase de démolition et ne présente pas de niveau de circulation observé. Il est possible qu'un aménagement supérieur ait été démonté au moment de la récupération (dallage ?), expliquant les creusements de démolition.

En l'état conservé, la surface observée du sol terminal de l'orchestre présente un pendage du NE vers le SO d'environ 10 % et du SE vers le NO d'environ 3 %, correspondant à la pente naturelle du versant.

Les tranchées 05 et 07 ont révélé la présence de petites tranchées linéaires, représentant apparemment des éléments récupérés, en avant du mur de couronne à l'intérieur de l'orchestre (ST1158 et TR1147). Ils se situent en travers de l'embouchure du vomitoire (ST1158, à env. 2,4 m de l'angle) et le long de l'escalier 1172 et du mur 1141 (TR1147, entre 1,2 m et 0,6 m de distance). Ces éléments linéaires jouent un effet de limite pour les sols des deux phases et leurs récupérations recoupent la phase terminale. Il semble donc s'agir d'aménagements liés au moins à la seconde phase de sol de l'orchestre (couloir de circulation entre le vomitoire et l'escalier ? palier permettant la descente vers le centre de l'orchestre ? ...).

#### 5.2.5 Murs de scène ? (Fig. 6)

Dans la tranchée 02, deux tranchées de récupérations contiguës approximativement parallèles ont été sondées (TR1026 et TR1028). Elles se situent 2 m à 3 m en avant de la façade vers l'orchestre, au

---

<sup>15</sup> Altitude supérieure de la troisième marche à 74,35 m NGF, soit environ 1,5 m à 2 m au-dessus de la limite supérieure des sols aménagés conservés du centre de l'orchestre et de la façade (72,5 m à 73 m NGF environ).

niveau de l'« entrée » de la galerie. Elles sont approximativement parallèles à l'axe longitudinal de façade. Cette localisation correspond à l'emplacement de la scène des théâtres classiques (Fig. 5).

La récupération 1028 recoupe la récupération 1026. Elles possèdent des largeurs minimum comprises entre 1,2 m et 1,55 m et s'enfoncent de plus d'1 m au travers des sols naturels à anthropisés et du socle calcaire, pouvant laisser présager du démontage de maçonneries de tailles conséquentes. La contemporanéité des deux murs n'est pas attestée. La TR1028 présente des excroissances quadrangulaires évoquant des contreforts ou redans (rappelant le *proscenium* des théâtres classiques ? Gros 1996 p. 272-305).

### 5.2.6 Remblais de gradins : Phase II

Les remblais de soutènement des gradins de la phase de réaménagement ont été observés sur l'ensemble des parties dégagées de la *cavea* (voir *supra* et Fig. 4 & 6). Ils se composent de deux horizons successifs : le premier à base de sédiments sablo-graveleux d'origine fluviatile et le second à base de sables fins à dominante jaunâtre. Le premier horizon est probablement composé d'alluvions de la Marne remaniées et atteint plus d'1,5 m d'épaisseur dans la tranchée 05. Le second atteint 2 m d'épaisseur dans la tranchée 01. Il est peut-être issu des horizons bartoniens inférieurs, affleurants en contrebas du versant, ou de sables de Fontainebleau.

Dans la tranchée 05, ces deux horizons forment un remblai atteignant plus de 2 m d'épaisseur. Les altitudes de la butte fossile des remblais en contre-haut peuvent laisser supposer une épaisseur maximale conservée de 4 m (Fig. 3). Dans la tranchée 05, les deux horizons successifs de remblai sont bien marqués par l'existence d'horizons interstitiels limono-sableux contenant des fragments de mortier. Similaires à des effets de sols, ces horizons n'apparaissent pas dans la tranchée 03. Ils ne semblent donc pas correspondre à des sols aménagés et sont sans doute liés à la dynamique de remblayage en deux phases distinctes.

### 5.3 Aménagements attenants à l'édifice de spectacle (tranchées 01/02/04 ; Fig. 6)

Les sondages sur la périphérie de l'édifice de spectacle ont révélé l'existence de couches de remblais sablonneux et de deux sols aménagés successifs pouvant être attribués à la période gallo-romaine.

Dans la tranchée 01, des couches sablonneuses, reposant sur le sol naturel, s'appuient contre l'élévation du mur externe de couronne 1112 et sont recoupées par sa récupération (Fig. 2a). Dans la tranchée 02, un remblai sablonneux, reposant sur le sol naturel à anthropisé, recouvre le remblai qui s'appuie contre l'élévation du mur externe de façade 1032. Dans la tranchée 06, deux phases de sols construits sont séparées par un horizon de remblai de sable jaune, similaire aux remblais supérieurs de construction des gradins. Il est probable que ces remblais représentent des aménagements des sols de l'espace en avant de la devanture (cour ?). À l'instar du sol terminal observé de l'orchestre, leur nature perméable pouvait favoriser le drainage. Dans la tranchée 06, les sols de mortier, fragments de calcaires et sables compactés 1171 et 1221, reposant sur le sol naturel à anthropisé, se développent de part et d'autre du fossé 1040. D'une dizaine de centimètres de profondeur sur 60 cm de largeur, le fossé 1040 présente un remplissage gris hydromorphe et s'oriente dans le sens de la pente naturelle. Il pourrait également traduire une volonté de gestion des eaux résiduelles aux abords de l'édifice.

Dans la tranchée 06, les sols aménagés 1171 et 1221, ainsi que le fossé 1040, sont scellés par une strate de sable jaunâtre, d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur maximum. Ce remblai est semblable aux remblais de construction de la Phase II, observé dans le décapage 04. Leurs positions stratigraphiques et spatiales sont également comparables. Suite au remblai des premiers sols de la tranchée 06 par du sable, un sol en calcaire marneux compacté d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur maximum est installé. Ce sol est similaire aux sols de calcaire compacté observables en divers endroits de l'édifice<sup>16</sup>. Il pourrait ainsi s'agir d'un réaménagement du pourtour de la couronne extérieure pendant la Phase II.

---

<sup>16</sup> 1002, 1090 et 1093.

## 6 Hypothèses de restitution et analyse morphologique

### 6.1 Méthodologie

Les vestiges des maçonneries constitutives de l'édifice de spectacle n'ont été que partiellement dégagés et se présentent sous la forme de faits structures linéaires rectilignes ou courbes, construites (murs, fondations) ou en creux (tranchées de récupération). Les tranchées de récupération possèdent des largeurs irrégulières selon le niveau de décapage et les dynamiques de démontage. Afin d'émettre des hypothèses de restitution et de comparer ces différents vestiges linéaires en plan, il convient d'estimer leurs morphologies et leurs orientations, ainsi que de dégager des axes probables de symétrie. Le logiciel *Autocad*® permet d'estimer la forme géométrique et la symétrie des vestiges, ainsi que de calculer les marges d'orientation et d'emplacement des axes directeurs des structures linéaires rectilignes référencées en coordonnées Lambert 1.

En ce qui concerne les éléments courbes (murs de couronnes et d'orchestre), on peut estimer leur caractère circulaire ou elliptique. Dans le cas d'une courbure circulaire, on peut facilement calculer le centre du cercle correspondant à partir de trois points espacés du périmètre ou de deux points espacés du périmètre plus l'axe de symétrie (méthode des perpendiculaires aux tangentes). Dans le cas d'une ellipse régulière, il faut disposer d'au moins trois points espacés, dont deux de part et d'autre de l'axe longitudinal ou transversal de symétrie (ce qui n'a pas été le cas dans le cadre du présent diagnostic).

En ce qui concerne les vestiges rectilignes, l'orientation de l'axe directeur correspond à l'axe de répétition ou de symétrie d'ordre 1 correspondant au vecteur moyen de direction. C'est-à-dire le segment de droite correspondant à l'orientation moyenne des directions des segments de la structure linéaire de manière que la figure représentée par le mur ou la tranchée de récupération coïncide avec sa position primitive après rotation d'1 tour complet autour de cette droite. Afin de calculer l'orientation d'un élément rectiligne donné, il s'agit d'inclure la figure géométrique en plan représentée par celui-ci dans un rectangle dont les côtés opposés passent l'un par au moins deux points de l'un des bords et le second par au moins un point du bord opposé. La direction de l'axe directeur est égale à l'orientation des côtés du rectangle dans le sens de la longueur par rapport au Nord cartographique Lambert 1. La variation croissante de la largeur d'une tranchée de récupération au niveau du décapage se traduit par la présence de deux bords divergents. Selon le mode de calcul d'orientation exposé ci-dessus, ce cas de figure oblige au calcul d'une marge d'orientation, étant donné l'existence de deux rectangles d'orientation également divergents. Il convient d'essayer de se rapprocher le plus possible de la droite directrice censée correspondre à un axe de construction. Dans le cas d'une tranchée de récupération présentant un renflement localisé, celui-ci n'est pas pris en compte dans le calcul de l'orientation et de la localisation de l'axe directeur. La zone de localisation de l'axe directeur hypothétique pour un vestige rectiligne est égale à son ou ses rectangles d'orientation.

La nature même des vestiges ne permet qu'une approximation du calcul de direction et de localisation des axes directeurs. Plus le segment observé sera long, rectiligne et d'épaisseur constante, plus le calcul sera précis. En deçà d'une certaine longueur d'observation (généralement entre 5 m et 10 m selon la largeur), le calcul de l'axe directeur est trop aléatoire pour être pris en compte. La notion de marge maximum correspond à la superposition des marges de calcul d'orientation (une marge d'au moins  $\pm 0,25^\circ$  est systématiquement appliquée). La notion d'écart correspond à la différence entre les marges maximum d'orientation, comprise entre  $]0^\circ-5^\circ]$ , de deux éléments linéaires.

Rien ne garantit que les morphologies géométriques, les axes de symétrie et les axes directeurs ainsi estimés correspondent exactement à une réalité architectonique. Il s'agit simplement d'un outil de travail permettant des hypothèses de restitution et la comparaison statistique de l'orientation et des distances séparant des vestiges linéaires d'un réseau architectural donné.

### 6.2 Hypothèses de restitution (Fig. 5)

La localisation de l'axe présumé de symétrie de l'édifice de spectacle a été estimée par rapport aux centres de l'« entrée » de façade, du cercle correspondant à la courbure du mur d'orchestre et de la face intérieure rectiligne de la galerie de façade. Son orientation a été estimée à la perpendiculaire de

l'axe directeur longitudinal de la galerie de façade ( $17,92^\circ \text{ O} / 82,08^\circ \text{ E} \pm 0,25^\circ$  par rapport au Nord Lambert 1). Ces calculs ont permis de définir un rectangle directeur de 0,8 m de large, soit un axe de symétrie localisé à  $\pm 0,4$  m et orienté à  $\pm 0,25^\circ$ .

Nous disposons de peu de données pour estimer la forme et les dimensions de la couronne extérieure des gradins. Nous savons seulement qu'elle est rattachée à la galerie de façade par son mur interne, configuration récurrente pour les édifices gallo-romains. L'épaisseur des remblais n'a pas permis de rechercher et de sonder le pourtour de la *cavea*, qui se prolonge hors emprise (Fig. 1 & 6). Les édifices de spectacles gallo-romains connus possèdent aussi bien des couronnes extérieures circulaires hémisphériques que demi-circulaires outrepassées ou encore elliptiques régulières ou hybrides (Gros, 1996, p. 297). La couronne extérieure est généralement parallèle au mur d'orchestre. Cependant ce n'est pas le cas à Beaumont-sur-Oise, qui possède une arène elliptique et une couronne demi-circulaire outrepassée (Val-d'Oise ; Jobic & Vermeersch, 1992, p. 99).

Les deux hypothèses de couronne extérieure demi-circulaire outrepassée ont été calculées d'après les segments circulaires hors devanture des courbes du mur interne de couronne nord (hypothèse A, TR1091/MR1082/TR1084) et du mur externe de couronne sud (hypothèse B, MR1112/TR1114). Les courbes circulaires retenues se situent hors de la devanture de l'édifice, la jonction entre la couronne extérieure et la façade présentant un aplatissement des courbes de couronne non représentatif de la courbure de la *cavea*. La tranchée de récupération du mur interne de couronne sud (TR1019) n'a pas été retenue, car presque rectiligne. Les courbures elliptiques de la couronne intermédiaire de la Phase I donnent des restitutions d'ellipse ou d'ovale allongé aplati dont la largeur ne peut être estimée et qui ne correspondent à aucun exemple connu. De plus, cette couronne présente des courbures asymétriques et convergentes aux murs observés de couronne extérieure.

Ces deux hypothèses dessinent des couronnes extérieures demi-circulaires outrepassées dont le centre ne correspond pas au centre de l'orchestre (configuration comparable à Beaumont-sur-Oise). Les gradins ainsi restitués présentent un diamètre de 90 m à 94 m et une largeur de 64 m à 70 m par rapport aux murs internes de façade. Ces diamètres représentent approximativement un triplement du diamètre de l'orchestre (ou 9 fois la largeur de l'entrée de façade). Les largeurs estimées correspondent approximativement au report de la longueur maximum de la façade.

L'hypothèse de couronne périphérique circulaire parallèle à l'« hémicycle » restitué de l'orchestre correspond au schéma « classique » du théâtre latin (Fig. 5). Cette configuration est observable sur la plupart des exemples gallo-romains connus (Gros, 1996, p. 297). Dans le cas du présent édifice, ce parallélisme ne peut être que partiel, étant donné la divergence des courbes observées des murs de couronne extérieure et de l'orchestre. On peut toutefois imaginer un hémicycle parallèle à l'orchestre rattaché à la façade par des courbes elliptiques, résultant en une couronne extérieure « hybride ». On peut imaginer que la liaison elliptique des murs de couronne externe et de façade soit une variante de la liaison par « pans coupés » utilisée à Drevant (Cher ; Gros, 1996, p. 297).

Sur plusieurs des édifices gallo-romains connus le rapport du diamètre des gradins au diamètre de l'orchestre est approximativement d'1 pour 1/3 (Drevant, Naintré, Saint-Cybardeaux, Sanxay... Gros, 1996, p. 297). Les hypothèses de couronne demi-circulaire outrepassée présentées ci-dessus donnent des ordres de grandeur similaires. L'hypothèse de restitution en hémicycle parallèle à l'orchestre a donc été basée sur ce rapport (hypothèse C2, Fig. 5). Cette restitution correspond à un diamètre de 93 m à 95,4 m (selon que l'on tienne compte ou non de l'épaisseur du mur d'orchestre) et une largeur de 57 m à 60 m environ par rapport aux murs internes de façade.

Il convient de répéter que ces hypothèses sont basées sur des données de terrains partielles et sur des observations comparatives. Si rien ne permet d'estimer l'hypothèse d'une couronne extérieure elliptique (voir Saint-Marcel, Gros, 1996, p. 297), rien ne permet non plus de l'écarter.

### 6.3 Remarques sur la morphologie de l'édifice

Le passage de gradins aériens sur caissons creux à une structure de soutènement par remblais a déjà été évoqué (*supra*). Les dimensions et la morphologie globales de l'édifice, ainsi que les rapports

entre les dimensions de la façade, de l'orchestre et des gradins ont déjà été présentés au travers des hypothèses de restitution présentées ci-dessus. Ils demeurent hypothétiques.

Nous disposons cependant de suffisamment d'observations concrètes pour procéder à une analyse morphologique succincte des éléments de la façade et de l'orchestre. Cette analyse ne peut être que partielle, étant donné que nous disposons d'informations spatiales et stratigraphiques incomplètes.

Respectant une configuration récurrente pour ce type d'édifices, la façade, le départ des murs de couronne extérieure et l'orchestre s'organisent selon un axe de symétrie transversal. Des rapports proportionnels entre les dimensions de ces différents éléments semblent avoir été respectés au moment de la construction. La longueur de l'« entrée » de façade correspond à environ 1/3 du diamètre de l'orchestre, à environ 1/7 de la devanture et peut-être à environ 1/9 du diamètre hypothétique de la *cavea* (voir *supra*).

Les divisions internes de la devanture présentent toutefois une dissymétrie partielle. Si les compartiments encadrant l'entrée et les murs internes de façade sont symétriques, ce n'est pas le cas des autres compartiments des ailes de façades et des premiers compartiments de couronne. Le corps de bâtiment nord possède une longueur inférieure à celle du corps de bâtiment sud (23,45 m contre 25,45 m). La tranchée de récupération du premier mur de refend rayonnant nord (TR1091) présente une largeur disproportionnée par rapport à son pendant sud (TR1116 ; 3,4 m contre 0,85 m de largeurs minimum observées). Il est possible que cette configuration soit liée à la localisation de l'aile nord de façade sur une pente à 4 à 5 %, alors que l'aile sud se situe sur une surface plane (Fig. 3). La largeur de la tranchée de récupération 1091 pourrait correspondre à un épais mur de soutien permettant de contenir la poussée latérale exercée par la couronne dans le sens de la pente.

La galerie de façade et la couronne présentent des largeurs observées variables : entre 4,7 m et 5,35 m de largeur totale et entre 2,25 m et 3,05 m de largeur interne. Il n'a pas été possible de déterminer si ces variations étaient voulues, ou sont la résultante aléatoire de la variation des creusements de récupération et de leur observation à différents niveaux de décapage.

Le corps de bâtiment de l'aile sud possède deux compartiments, marqués par un mur de refend, d'un rapport d'1/4 pour 3/4, pouvant correspondre à 4 modules réguliers d'environ 6,36 m de longueur. Le corps de bâtiment de l'aile nord possède deux compartiments, marqués par un mur de refend, d'un rapport d'1/3 pour 2/3, pouvant correspondre à 3 modules réguliers d'environ 7,8 m de longueur. Son compartiment nord semble présenter une subdivision marquée par la présence d'un bloc de pierre correspondant à une limite stratigraphique. Cette division pourrait correspondre à une pièce centrale. Il est intéressant de remarquer que cette possible pièce centrale et la pièce sud possèdent des longueurs pouvant correspondre aux modules de l'aile sud (soit 6,36 m).

La compartimentation de la façade et des gradins selon des modules réguliers peut être observée sur la plupart des édifices de spectacle gallo-romains (Gros, 1996, p. 297). Dans le cas présent, l'existence d'une dissymétrie dans l'emploi de ces modules s'explique peut-être en partie par le contexte topographique (voir *supra*). Elle résulte peut-être également de l'observation de structures en partie diachroniques. Les sols dégagés de l'aile nord n'ont pas été sondés et cachent peut-être des états antérieurs. De même, la destruction contemporaine de l'aile sud presque jusqu'au niveau du calcaire a pu faire disparaître certaines des divisions internes.

#### 6.4 « Théâtre » de *La Bauve*

Le plan de l'édifice de spectacle de *La Bauve* est comparable au « Plan directeur du 'théâtre latin' selon Vitruve » (Ier s. av. J.-C., *De Architectura* V, 3-9 in Gros 1996 p. 279 ; voir Fig. 5). Les rapports géométriques théoriques exposés par l'auteur romain, définissant les dimensions et l'emplacement de la scène et des *valvae* (façade) par rapport à l'orchestre, correspondent à peu de chose près à la morphologie des structures mis au jour. Au moins pour la Phase II, la forme circulaire de l'orchestre semble écarter l'hypothèse d'un édifice mixte à arène, ou « théâtre-amphithéâtre », comme c'est le cas à Beaumont-sur-Oise ou pour les « Arènes de Lutèce » à Paris (Magnan, 1984b, p. 106 ; Jobic & Vermeersch, 1992, p. 99).

Les incertitudes sur la morphologie de l'édifice ne permettent pas d'estimer, même approximativement, sa capacité d'accueil. Elle était sans doute de plusieurs centaines, voir milliers de



spectateurs. Pour Genainville, de dimensions légèrement supérieures, un chiffre de 4000 places a été évoqué (Cholet, *et al.*, 1996, p. 175).

## 6.5 Comparaisons

Le cadre du présent article ne se prête pas à une comparaison détaillée et exhaustive de l'édifice de spectacle de *La Bauve* avec les autres édifices gallo-romains connus pour le nord de la Gaule (Voir Gros, 1996). Pour l'Île-de-France, on recense une vingtaine d'exemples connus (voir Magnan, 1998b). Les dimensions attestées pour ces édifices franciliens varient entre une trentaine de mètres (Augers-en-Brie) et 130 m (rue Monge à Paris ; Magnan 1998b). Avec un diamètre maximum estimé entre 93 m et 96 m, l'édifice de *La Bauve* se situe dans la moyenne haute. Deux autres édifices de spectacle sont connus au sein de la ville antique de Meaux (« *Meaux gallo-romain...* » 1988 p. 44-46 ; Magnan 1998b). Leurs dégagements très partiels n'ont pas permis de comparaisons.

Pour l'Île-de-France, il semble que l'édifice du complexe de Genainville (95) présente la morphologie attestée la plus proche de l'édifice de *La Bauve*. Il est de dimensions supérieures, avec 115 m de diamètre maximum pour environ 73 m de largeur hors façade et 106 m de devanture. Il possède une galerie de façade rectiligne compartimentée, une couronne circulaire à elliptique et, semble-t-il, un orchestre circulaire<sup>17</sup>. Tout comme à *La Bauve*, il est adossé au versant et ses remblais de gradins forment une butte fossile en croissant de lune. Il semble que la couronne extérieure soit en partie parallèle à l'orchestre, et le diamètre maximum de l'orchestre pourrait correspondre à 1/3 du diamètre maximum des gradins. La particularité commune aux deux édifices réside dans la jonction elliptique de la couronne extérieure avec les murs rectilignes de façade. À Genainville, comme c'est peut-être le cas à Meaux (voir *supra*), cette configuration se traduit par une *cavea* hybride : demi-circulaire avec pans à courbure elliptique de jonction avec la façade.

## 7 Le complexe rituel de *La Bauve* (Fig. 1)

### 7.1 Édifice de spectacle et sanctuaire

#### 7.1.1 Méthodologie

Le levé topographique du diagnostic a été réalisé à partir de points de référence en coordonnées Lambert 1 fournis par la Direction des Services Technique de la Ville de Meaux, sous forme d'un plan informatisé de la Zone Industrielle Nord (logiciel *Autocad*®). Afin de pouvoir resituer exactement l'édifice de spectacle par rapport au sanctuaire de *La Bauve*, un relevé topographique partiel des maçonneries en élévation a été réalisé sur le temple à cellules géminées et l'enceinte (Ph. Lenhardt, *In* : Desrayaud, 2005 ; Fig. 1). Cette démarche a permis d'intégrer les plans des fouilles du sanctuaire (1985-1997) au sein d'un même système spatial de référence, et ainsi de limiter les erreurs liées aux décalages potentiels entre valeurs absolues des différents levés. Les vestiges des différentes phases ont été intégrés à partir de *scans* des plans à 1/1000 et à 1/200, qui nous ont été communiqués par Danielle Magnan (Delattre, 1994a & b ; Lemaire, 1994 ; Magnan, 1998a ; Marion, 1998). Ces plans comprennent des coordonnées Lambert 1, cependant des décalages sont observables entre le levé de 2004 et les relevés antérieurs. Ces différences peuvent résulter de plusieurs facteurs : déformation au moment de la reprographie papier et/ou informatique, décalage dans la précision des points de références en coordonnées Lambert selon les levés.. Grâce au levé d'octobre 2004, la phase monumentale du sanctuaire a pu être située avec précision en relation à l'édifice de spectacle (Lemaire, 1994 ; Magnan, 1998a). Les phases antérieures (2 et 5 ; Delattre, 1994a & b ; Marion, 1998) ont été intégrées d'après leurs relations avec la phase monumentale. La numérisation de ces deux phases possède donc un degré de précision moindre. En résulte une marge d'incertitude plus importante au moment de comparer les orientations et les distances entre l'édifice de spectacle et les vestiges en creux et bâtis des premières occupations de *La Bauve* (voir méthodologie *supra*).

<sup>17</sup> « Orchestre » non-sondé à Genainville. Forme circulaire probable marquée par le croissant de la butte fossile des remblais de gradins.

### 7.1.2 Organisation spatiale et incertitudes chronologiques (Fig. 1)

La devanture de l'édifice de spectacle, faisant face à l'ouest, possède une orientation NO/SE à la perpendiculaire du sens de la pente du versant. Le sanctuaire monumental, distant d'environ 160 m à l'ouest, présente une orientation clairement différente selon un axe NNO/SSE. L'espace entre les deux édifices est marqué par la présence d'un couloir d'érosion dont l'orientation NNE/SSO diffère de celles des bâtiments.

À l'inverse, les premières occupations mises au jour sous le sanctuaire monumental, alignements de constructions sur poteaux, fossés et bâtiments de pierres sèches, s'alignent selon un axe NO/SE se rapprochant de l'orientation de l'édifice de spectacle. Le fossé n° 2 et les bâtiments de pierres sèches n° 1 et 2 de la phase 5 du sanctuaire possèdent des orientations longitudinales, comprises entre 19° et 24° ouest, qui se rapprochent le plus des 18° ouest d'orientation de la façade de l'édifice de spectacle. Distants de 155 m à 165 m environ de la devanture de l'édifice, ils sont datés aux alentours du Ier s. ap. J.-C. Il est tentant de faire le rapprochement entre cette similitude des orientations et une concordance chronologique. Il est possible que l'édifice de spectacle ait été construit pendant la première moitié du Haut-Empire, avant la monumentalisation du sanctuaire, en respectant une orientation antérieure pouvant remonter à la fin de la protohistoire ou au début de la période gallo-romaine.

Le tronçon sud du chemin traversant l'emprise du diagnostic ainsi qu'un tronçon de chemin mis à jour sur le Lot D1 au sud, tous deux modernes à contemporains, possèdent des orientations NO/SE comparables (Frangin, 2004 ; Bauchet, 2004). La permanence de cette orientation permet une autre hypothèse. Il est possible que cet axe de direction NO/SE, observable depuis au moins le début de la période gallo-romaine (Phase 2 du sanctuaire) et ayant peut-être perduré en partie jusqu'à la période moderne, corresponde à un axe de cheminement longeant le versant à la perpendiculaire de la pente. Ce ou ces chemins ou voies secondaires hypothétiques auraient permis la circulation de part et d'autre du « thalweg ». Dans cette hypothèse, l'édifice et les premières phases du sanctuaire pourrait s'aligner sur ces « voies ». La réorientation du sanctuaire au moment de sa monumentalisation pourrait correspondre à une volonté de le rapprocher des axes cardinaux (rituels liés au soleil levant... Magnan, 1998a, p. 78).

## 7.2 Comparaisons

L'association sanctuaire/édifice de spectacle situés hors des agglomérations est une constante de la période gallo-romaine (Ferdrière 1988, p. 256-261). Comme c'est le cas pour *La Bauve*<sup>18</sup>, les édifices gallo-romains s'implantent généralement sur les lieux d'occupations rituelles laténiennes (Depraetere-Dargery *et al.* 1984 ; Marion, 1998). Dans la plupart des cas, ces complexes religieux englobent également des bâtiments publics ou religieux annexes (bains, *fana*, nymphées...) et des zones d'habitats (voir Genainville ; Cholet *et al.*, 1996). À *La Bauve*, aucun aménagement de ce type n'a été découvert, mais il est possible que ces installations annexes soient localisées sur les parcelles n'ayant pas été sondées. Comme à Meaux, ces complexes sont généralement abandonnés ou perdent leur essence religieuse païenne au cours des IVe et Ve siècle ap. J.-C., avec l'officialisation puis l'imposition de la religion chrétienne (Depraetere-Dargery *et al.*, 1984, p. 284 ; *Profane et sacré...*, 1998, p. 158-160).

En ce qui concerne l'Île-de-France, le complexe des *Vaux de La Celle* à Genainville (95) présente de fortes similarités avec *La Bauve* : ils possèdent tous deux une enceinte sacrée enserrant un temple à cellules jumelles avec entrée vers l'est, et leurs édifices de spectacle présentent des morphologies comparables, les identifiant plutôt comme étant des théâtres (voir *supra*).

---

<sup>18</sup> Armes sacrifiées de la fin du IVe-début IIIe s. av. J.-C. à l'endroit du sanctuaire de *La Bauve* (Marion, 1998). Armes sacrifiées et présence gauloise au nord du sanctuaire sur *L'Arpent-Videron* (Couturier & Marion, 2003 & 2005).

« [...] certains édifices de spectacle d'Île-de-France côtoient des monuments cultuels comme à Genainville [...], à Chateaubateau [...], à Meilleraye, à Souzy-la-Briche,... Qu'il s'agisse des spectacles donnés dans le théâtre ou dans l'amphithéâtre, les jeux s'accompagnent souvent d'offrandes, de repas sacré, de banquets auxquels participent les statues des dieux. Ils ne constituent pas de simples divertissements, mais ils donnent lieu à une constante imbrication du réel et de l'imaginaire, du profane et du sacré :

'Les rites proprement religieux font des jeux des solennités sacrées' (Clavel-Leveque, 1980 [...]) »

In : Magnan, 1998b, p. 123.

## 8 Bibliographie

**Bauchet 2004** : BAUCHET (O.). - Étude documentaire et historique. In : FRANGIN 2004 - *Meaux (77), ZI Nord, Lot D1, 28/07-29/08/2003, Rapport de fouille archéologique*, RFO Inrap-Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, septembre 2004, p. 115-124.

**Blanc & Magnan 1998** : BLANC (A.) & MAGNAN (D.). - Du marbre pour les dieux ? Les marbres et les roches décoratives du sanctuaire de la Bauve et d'autres monuments gallo-romains du Nord de la France. In : *Profane et sacré en pays meldois (protohistoire-gallo-romain)*. AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux 1998, p. 85-93.

**Cholet et al. 1996** : CHOLET (L.), MORIZE (D.), JOBELOT (N.) & VERMEERSCH (D.). - Genainville : les habitats situés à l'ouest de l'aire culturelle. In : JOBELOT & VERMEERSCH eds. - *Céramiques gallo-romaines du Val-d'Oise*. S.D.A.V.O., Archéologie en Val-d'Oise n°5, 1996, p. 174-205.

**Chossenot 1994** : CHOSENOT (M.). - Contribution à la céramique gallo-romaine du Haut-Empire en Champagne et plus particulièrement de la craquelée bleutée. In : TRUFFEAU-LIBRE (M.), JACQUES (A.) dir. - *La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : faciès régionaux et courants commerciaux*. Actes de la Table ronde d'Arras (12-14/10/1993), Nord-ouest Archéologie n°6, 1994, Arras, p. 163-180.

**Couturier 2003** : COUTURIER (D.). - *Meaux (77), Zone Industrielle Nord, lots D1 et D2. Rapport de diagnostic archéologique (26/06/03 au 04/07/03)*, RFO Inrap-Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, 2003.

**Couturier & Marion 2003** : COUTURIER (D.) & MARION (S.). - Meaux « Arpent-Videron ». In : *Bulletin de l'Association Française d'Études de l'Âge du Fer*, 2003.

**Couturier & Marion 2005** : COUTURIER (D.) & MARION (S.). - *Meaux (77), Zone Industrielle Nord, L'Arpent-Videron. Rapport de diagnostic*, RFO Inrap Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, 2005.

**Delattre 1994a** : DELATTRE (B.). - *Meaux, la Bauve, n° site 77 284 001 AH. Plan d'ensemble du site avec positionnement des structures en creux mises au jour (phase 2)*, Plan papier à 1/200, 1994.

**Delattre 1994b** : DELATTRE (B.). - *Meaux, la Bauve, n° site 77 284 001 AH. Plan d'ensemble du site avec positionnement des structures construites mises au jour (Bâtiments en pierres sèches-phase 5)*, Plan papier à 1/200, 1994.

**Delattre & MAGNAN 1998** : Delattre (V.) & Magnan (D.). - De la limite sacrée à l'enceinte du Bas-Empire à Meaux. In : *Profane et sacré en pays meldois (protohistoire-gallo-romain)*. AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux, 1998, 127-135.

**Depraetere-Dargery et al. 1984** : DEPRAETERE-DARGERIE (M.), ROCHE (G.-E.) & SIRAT (J.), contributions de Mitard (P.-H.) et de Vermeersch (D.). - Divinités et sanctuaires. In : *Gallo-romains en Île-de-France*, Associations des conservateurs des musées d'Île-de-France, catalogue édité à l'occasion d'un cycle d'expositions. Presses de l'Imprimerie de l'Indre, Paris/Argenton-sur-Creuse, 1984, p. 266-288.

**Desrayaud 2004** : DESRAYAUD (G.). - *Meaux (77100), Zone industrielle Nord, rue du Vide Arpent, Cadastre : parcelles n° 355, 511, 517, 519, 522 et 527. Diagnostic archéologique du 29/09 au 01/10/2004*, RFO Inrap-Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, décembre 2004.

**Desrayaud et al. 2005** : DESRAYAUD (G.) avec la collaboration de Ph. Lenhardt, D. Magnan, F. Moret-Auger et Marc Viré. - *Meaux (77100), Zone Industrielle Nord, rue du Vide-Arpent/façade RD17a, Cadastre : parcelle n° 533. Diagnostic archéologique du 24/09 au 21/10/2004. Édifice de spectacle gallo-romain de « La Bauve »*, RFO Inrap-Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, avril 2005.

**Ferrière 1988** : FERDIÈRE (A.). - *Les campagnes en Gaule romaine. Tome 1. Les hommes et l'environnement en Gaule rurale (52 av. J.-C. -486 ap. J.-C.)*, Editions Errance. 1988, Collection des Hespérides, Paris, 1988.

**Frangin 2004** : FRANGIN (E.). - *Meaux (77), ZI Nord, Lot D1, 28/07-29/08/2003, Rapport de fouille archéologique*, RFO Inrap-Cif, Drac/SRA Île-de-France, Saint-Denis, septembre 2004.

**Gallo-romains en Ile-de-France 1984** : GALLO-ROMAINS EN ILE-DE-FRANCE, Associations des conservateurs des musées d'Île-de-France, catalogue édité à l'occasion d'un cycle d'expositions, Presses de l'Imprimerie de l'Indre, Paris/Argenton-sur-Creuse, 1984.

**Gros 1996** : GROS (P.). - *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1 : Les monuments publics*, Les manuels d'art et d'archéologie antiques, collection dirigée par Gérard Nicolini, 1996.

**Jobic & Vermeersch 1992** : JOBIC (F.) & VERMEERSCH (D.). - Le vicus gallo-romain de Beaumont-sur-Oise (95) : premier bilan des nouvelles fouilles (1988-1991). In : *Bulletin archéologique du Vexin français* n° 25, 1992, p. 85-111.

**Lemaire 1994** : LEMAIRE (A.). - *Meaux, La Bauve, 1995, Plan de situation*, plan papier à 1/1000. Anka Lemaire, IRAA, Paris, CNRS, 1994

**Magnan 1984** : MAGNAN (D.). - L'art de bâtir. In : *Gallo-romains en Île-de-France*, Associations des conservateurs des musées d'Île-de-France, catalogue édité à l'occasion d'un cycle d'expositions, Presses de l'Imprimerie de l'Indre, Paris/Argenton-sur-Creuse, 1984, p 82-112.

**Magnan 1988** : MAGNAN (D.). - Le site de La Bauve. In : *Meaux gallo-romain et La Bauve*, Meaux, Association Meldoise d'Archéologie, 1988, p 58-75.

**Magnan 1992** : MAGNAN (D.). - Meaux et le sanctuaire de La Bauve. In : *Bulletin du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne* n°28-31, 1987-1990, 1992, p. 125-158.

**Magnan 1998a** : MAGNAN (D.). - La Bauve, sanctuaire des Meldes. In : *Profane et sacré en pays meldois (protohistoire-gallo-romain)*, ouvrage édité à l'occasion de l'exposition présentée à Meaux au musée Bossuet 14/12/1998-07/02/1999, AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux, 1998, p. 75-84.

**Magnan 1998b** : MAGNAN (D.). - Spectacles et divertissements : théâtre et amphithéâtre à Meaux. In : *Profane et sacré en pays meldois (protohistoire-gallo-romain)*, AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux 1998

**Marion 1998** : MARION (S.). - Un sanctuaire protohistorique à Meaux ?. In : *Profane et sacré en pays meldois (protohistoire-gallo-romain)*, AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux, 1998, p. 33-35.

**Meaux gallo-romain et La Bauve 1988** : MEAUX GALLO-ROMAIN ET LA BAUVE, sous la direction de Danielle Magnan, Association Meldoise d'Archéologie, 1988.

**Profane et sacré en pays meldois 1998** : *Profane ET SACRE EN PAYS MELDOIS (PROTOHISTOIRE-GALLO-ROMAIN)*, ouvrage édité à l'occasion de l'exposition présentée à Meaux au musée Bossuet 14/12/1998-07/02/1999, AMA-Musée Bossuet, imprimerie André-Pouyé, Meaux, 1998.

**Sellès 2001** : SELLES (H.). - *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays Carnute*, catalogue typologique Chartres : F.E.R.A.C. / A.R.C.H.E.A. / A.D.A.U.C., 16e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, 2001.

**Truffeau-Libre & Jacques (dir) 1994** : TRUFFEAU-LIBRE (M.), JACQUES (A.) dir. - *La céramique du Bas-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines*. Actes de la table ronde de céramologie gallo-romaine, 8-10 octobre 1991, Revue du Nord, hors série, Collection Archéologie, n° 4, Université Charles-de-Gaulle Lille III, Arras, 1994.

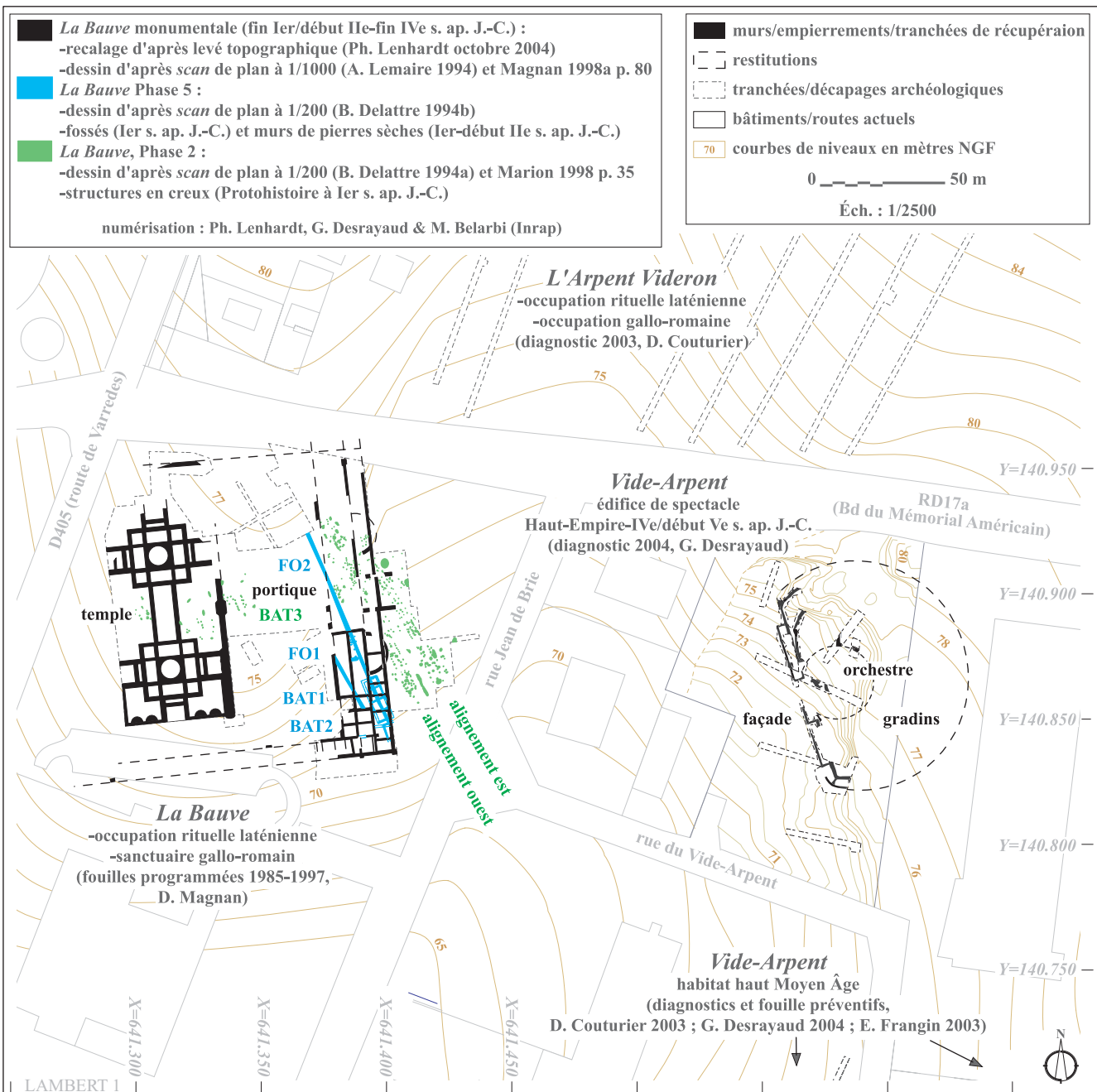


Fig. 1 : Site du Sanctuaire de *La Bauve*, Zone Industrielle Nord, Meaux (77100)  
(état des données en octobre 2004)



cliché Bruno Foucray, Sraif 2004

Fig. 2a : angle sud entre la façade et les murs de couronne extérieure (MR1112 et TR1006/1019)

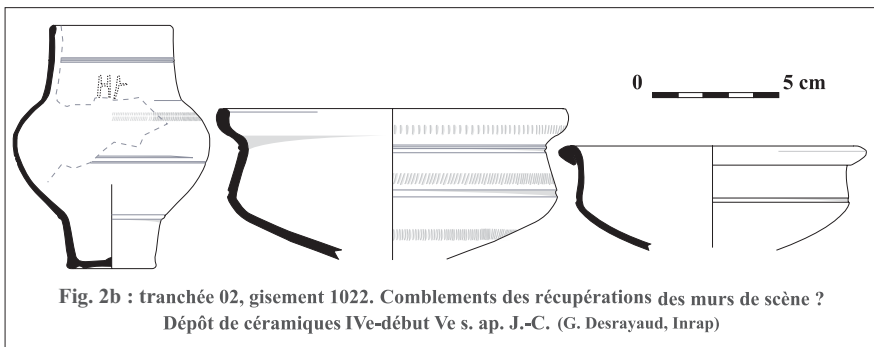


Fig. 2b : tranchée 02, gisement 1022. Complements des récupérations des murs de scène ?  
Dépôt de céramiques IVe-début Ve s. ap. J.-C. (G. Desrayaud, Inrap)



cliché John Cornu, Inrap 2004

Fig. 2c : mur d'orchestre et escalier d'accès aux gradins, tranchée 07, vue depuis le sud

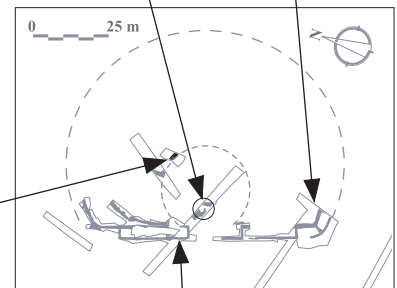
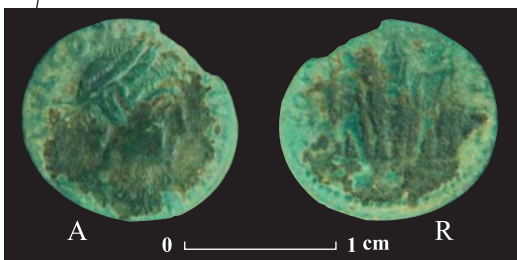


Fig. 2d : remblais de démolition/nivellement TR07  
Nummus de Constance II (337-361), frappé 337-341 ap. J.-C.  
A/ FL IVL CONS [ TANT] IVS [ ]  
buste lauré et cuirassé de l'empereur à droite.  
R/ GLOR [IA EXERCITVS] ; [ ]  
deux soldats tenant une lance et s'appuyant sur un bouclier,  
entre eux, un étendard.  
(B. Foucray, SRA, et F. Moret-Auger, Inrap)



cliché Gilles Desrayaud, Inrap 2004

Fig. 2e : mur de façade 1032 et sols aménagés, tranchée 02, vue depuis le sud-ouest

Fig. 2 : Photos des murs de couronne extérieure sud, du mur de façade 1032 et du mur d'orchestre ; exemples de mobilier.

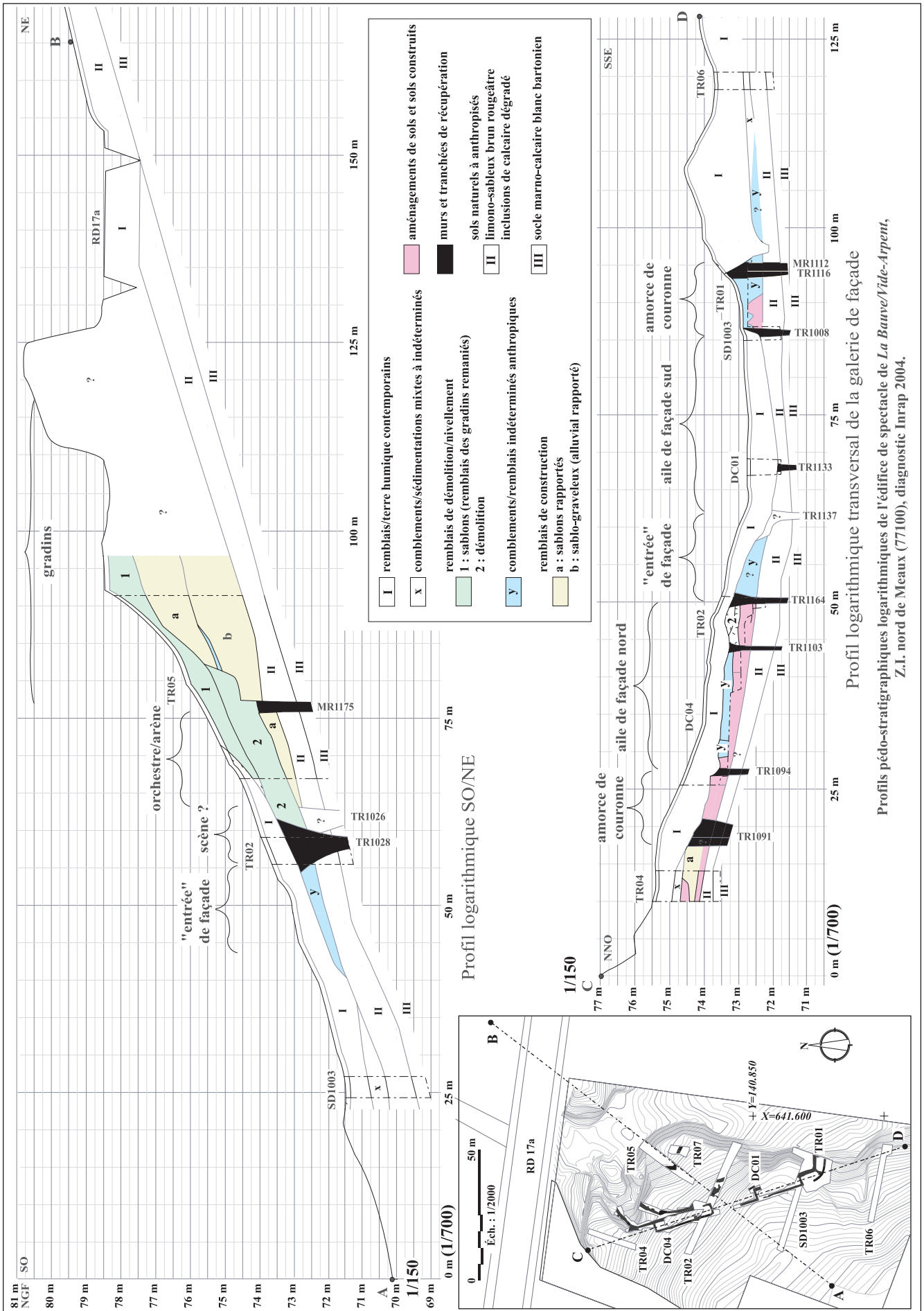


Fig. 3 : Profils pédéo-stratigraphiques logarithmiques de l'édifice de spectacle

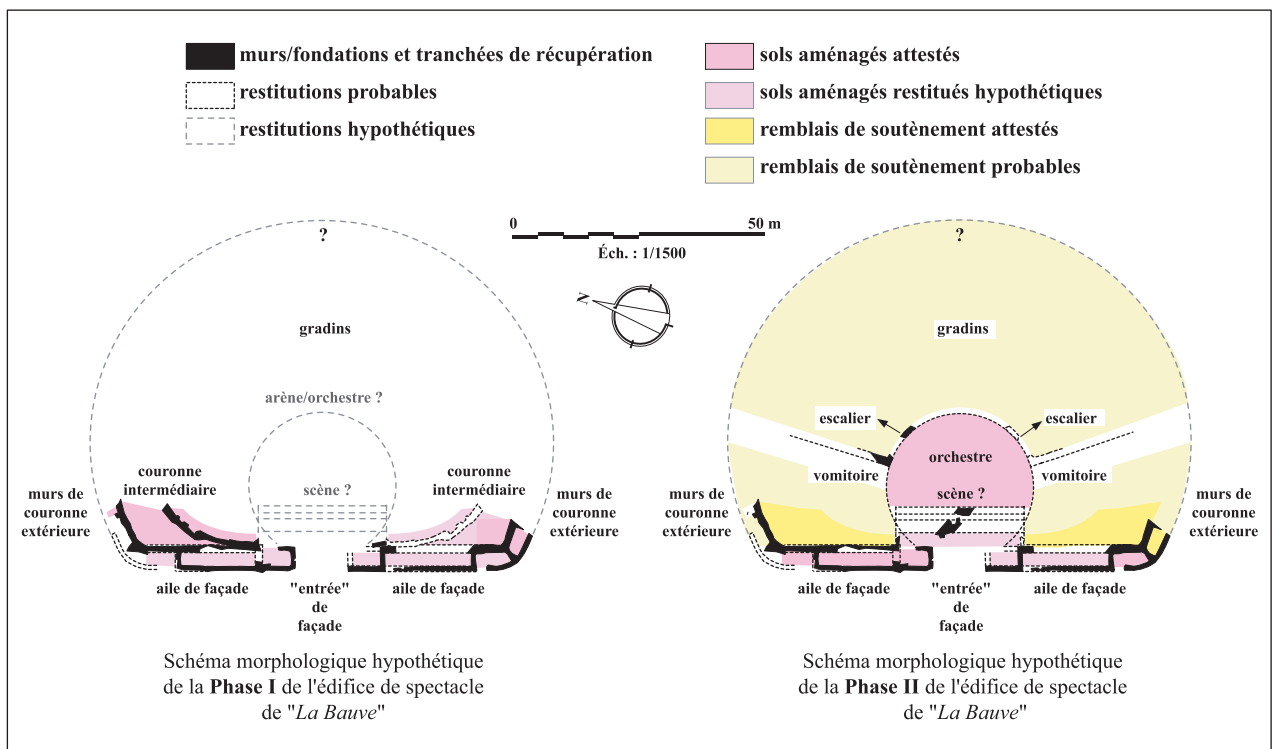
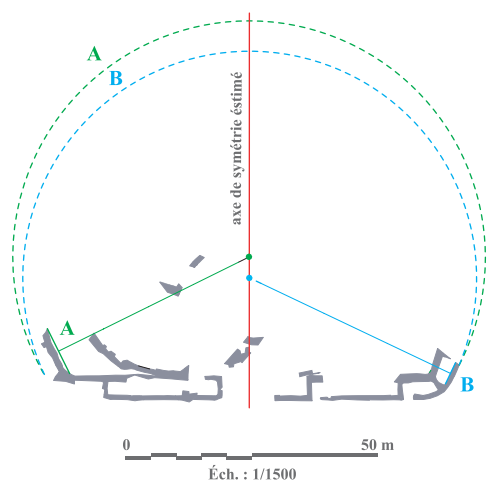
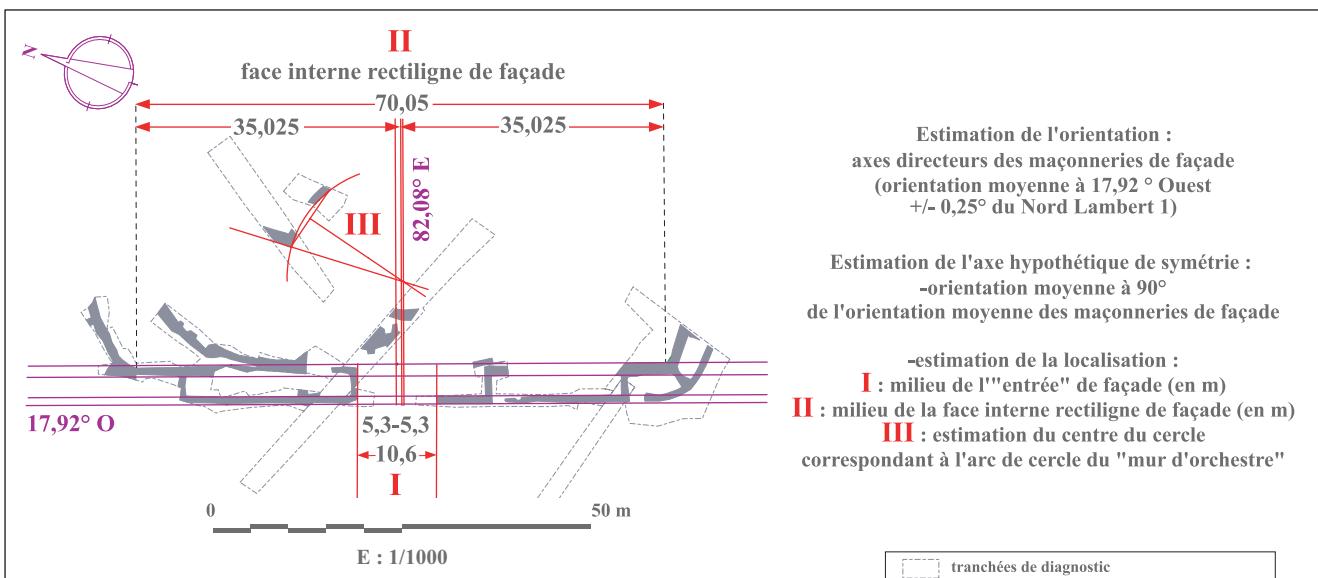


Fig. 4 : Hypothèse de phasage





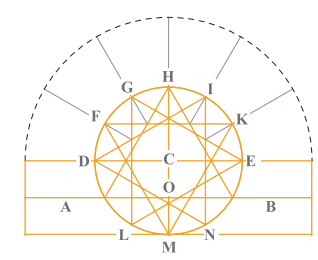
### Hypothèses de couronne extérieure en arc de cercle outrepassé

Estimations (perpendiculaires aux tangentes des arcs de cercle) :

**A** : arc de cercle du segment observé de mur interne de couronne extérieur sud

**B** : arc de cercle du segment observé du mur externe de couronne extérieur nord

**"Plan directeur du 'théâtre latin' selon Vitruve**  
[Ier s. av. J.-C. *De Architectura* V, 3-9]  
A-B : alignement du mur de scène ;  
D-E : diamètre de l'*orchestra* et façade de l'estrade de la scène (*frons pulpiti*) ;  
O-M : positions de la *valva regia* [exèdres d'encadrement de la porte]  
L-N : positions des *valvae hospitales* [exèdres d'encadrement secondaires]  
F, G, H, I, K : axes des escaliers radiaux du *maenianum* [volée de gradins] inférieur de la *cavea* [gradins]" (tiré de Gros 1996 p. 279 Fig. 325)



### Comparaison du schéma théorique de Vitruve et du schéma morphologique hypothétique de la Phase II de l'édifice de spectacle de "La Bauve"

**Hypothèse de couronne extérieure en partie circulaire à pans "coupés" elliptiques**

**C1** : estimation du cercle du mur d'orchestre d'après murs attestés

**C2** : estimation de couronne extérieure en partie circulaire parallèle au mur d'orchestre d'un diamètre maximum égal à trois fois l'orchestre, rattachée à la façade par des pans "coupés" courbes

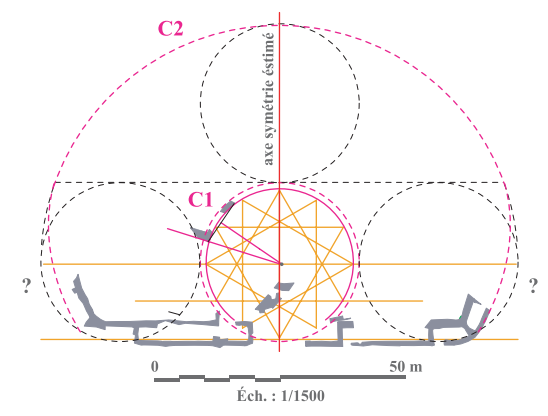


Fig. 5 : Estimations du schéma morphologique hypothétique de l'édifice de spectacle

